



OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2021-126

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2021

Sommaire

préfecture haute-garonne / SIDSIC31

R76-2021-07-03-00002 - Arrêté de fermeture et levée fermeture section courante A61 échangeur La Roseraie (2 pages)

Page 3

préfecture haute-garonne

R76-2021-07-03-00002

Arrêté de fermeture et levée fermeture section
courante A61 échangeur La Roseraie



Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation pour la fermeture de la bretelle de l'échangeur n°15 « La Roseraie » sur l'axe A61 dans le sens Toulouse-Narbonne lié à la nécessité de réaliser des travaux d'urgence suite à un incident imprévu.

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2215-1 ;

Vu le Code de la Route, notamment son article R411-18 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 13 août 1977 modifiée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 août 2001 donnant une autorisation spéciale de circulation sur autoroute pour le personnel et les matériels non immatriculés ou non motorisés pour y circuler ;

Vu l'avis du directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne ou de son représentant ;

Considérant les difficultés de circulation prévisibles liées à des dégradations importantes survenues suite un accident sur la bretelle de l'échangeur n°15 « La Roseraie » sur l'axe A61 dans le sens Toulouse-Narbonne nécessitant la réalisation de travaux et les perturbations qui peuvent en découler il est nécessaire, dans l'intérêt de l'ordre public, d'assurer la sécurité de la circulation routière sur cet axe ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales:

Arrête :

Art. 1^{er}. – La circulation est interdite du 3 juillet 2021 à 21.00 jusqu'au 4 juillet à 5.00 à tous les véhicules sur *la bretelle de l'échangeur n°15 « La Roseraie » sur l'axe A61 dans le sens Toulouse-Narbonne.*

Art. 2. – Les dispositions énoncées à l'article 1 prendront effet sur le terrain dès la mise en place de la signalisation adéquate par les gestionnaires de voirie concernés, en liaison avec les forces de l'ordre.

Art. 3. – Les dispositions susvisées prendront fin dès la fin de la perturbation sur avis des forces de l'ordre après concertation avec les gestionnaires routiers.

Art. 4. – Le Directeur de Cabinet, le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne, le Directeur Régional de Vinci Autoroutes, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de Haute-Garonne, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Haute-Garonne, le Président de Toulouse-Métropole, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 03/07/2021

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
le secrétaire général pour les affaires
régionales,



Nicolas HESSE